



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 17 décembre 2025 à 19h30

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 12

Date de la convocation : 12/12/2025

En exercice : 19

Date d'affichage : 12/12/2025

Qui ont pris part à la délibération : 15

L'an deux mille vingt et cinq et les dix-sept décembres à 19h35, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Marie-France ALRIC, Sylvie CALAS et Françoise BARBERI
Et Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, Claudian BRUN, Joseph BRAMARDI et François MONTAGNE

Excusés : Mme Marie-Rose LADOWICHT pouvoir à M. Claudian BRUN, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET et M. Paul SALVAN pouvoir à Mme Arlette GLORIA

Absents : Mme Marie-Pascale PRADES, Mme Maud FLAMANT, Mme Blandine TESTE, M. Joseph BRAMARDI

Secrétaire de séance : Mme. Arlette GLORIA

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Je rappelle que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec les personnes présentes qui ont déclarés vouloir participer à la vie communale en juillet 2020.

Objet de la délibération : DELIBERATION A69-RENOUVELLEMENT DE LA MOTION DE SOUTIEN AUX ADMINISTRES D'EN BAJOU

M le maire rappelle qu'en séance du 15 décembre 2022 par délibération 60-2022, qui faisait suite à la demande de motion des habitants d'En Bajou du 05/12/2022, le conseil à l'unanimité avait voté une motion de soutien aux administrés d'en Bajou, il rappelle qu'aujourd'hui que ces derniers se retrouvent enclavés avec les travaux de l'autoroute, il propose donc au conseil de renouveler la motion de soutien aux administrés d'en Bajou :

M. le maire rappelle le constat fait par les habitants par rapport au projet d'A69 et la présentation qui leur en avait été faite en date du 28/09/2022, il rapporte que suite à sa rencontre avec les administrés : leurs inquiétudes restent les mêmes:

« -une pollution visuelle : un monstre de béton en lieu et place de verdure.

-une pollution sonore : surtout que l'essentiel des véhicules qui vont emprunter cet itinéraire sera de gros camions diesel.

-une pollution atmosphérique évidente, pour les raisons sus citées, qui pour être invisible n'en est pas moins dangereuse pour notre santé.

D'autre part, nos voies d'accès seront perturbées avec beaucoup d'inconvénients pour bien peu d'avantages : seules 2 maisons bénéficiant de la mise en impasse de la route actuelle.

Puis que vous vous êtes présentés comme ouverts au dialogue et soucieux de notre environnement, nous vous faisons part de nos exigences qui bien qu'étant loin de compenser tous les désagréments occasionnés sont indispensables pour minimiser autant que faire se peut les impacts négatifs de votre projet sur notre quotidien.

1°) Construction d'un ouvrage anti-bruit efficace, et ce en préalable au début des travaux.

2°) Aménagement correct du raccordement à la route d'En Bajou : le chemin actuel soit non seulement rendu carrossable mais également élargi.

3°) La prise en charge financière de plantation de haies sur nos terrains qui feront face à cette autoroute. »



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 081-218103257-20251217-DELIB_61_2025-DE

S²LO

M. le maire demande à l'assemblée de bien vouloir voter cette motion afin que les demandes d'aménagements faites en 2022 et validées par la société ATOSCA soient réalisées au plus vite.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Alain VEUILLET

La secrétaire de séance
Arlette GLORIA

